Les vacances scolaires

Trois accueils de loisirs sont proposés pour vos enfants de 3 à 11 ans - de la maternelle au Cm2- pour chaque période de vacances (sauf les vacances de Noël) sur différentes communes du territoire :

- Ruoms à l'école Jean Moulin
- Vallon Pont d'Arc à l'ancien collège - Boulevard Peschaire Alizon
- à Vogüé - école Volamau (45 impasse des écoles - entrée côté bibliothèque)

Les inscriptions se font à la semaine et sur réservation. Attention les places sont limitées !

Les repas du midi et pique-nique (hors mini-séjours) sont préparés par la cuisine intercommunale.

J'inscris mon enfant pour les vacances via le portail familles

Dés l'entrée au collège, pour les vacances des ados, c'est ici.

Comment payer sa facture ?

Différents moyens de paiement sont acceptés :

- paiement en ligne via votre espace personnel sur le **portail familles**
- paiement **par chèque**, à l'ordre de "régie ALSH"
    - à renvoyer par courrier à la communauté de communes des Gorges de l'Ardèche, service enfance ;
    - ou à déposer dans la boite aux lettres à l'entrée du bâtiment
- paiement possible **en espèces** à l'accueil de la communauté de communes, aux heures d'ouverture
- paiement par Chèque Emploi Service Universel (CESU)

€ Les tarifs

Aide complémentaire : les familles ayant un quotient familial inférieur ou égal à 500 peuvent bénéficier d'une aide personnalisée du Département.
N'hésitez pas à nous contacter.

Tarifs extrascolaires applicables au 1er avril 2024

	Habitants du territoire	**Hors territoire**
Quotient familial	**forfait 5 jours**	**forfait 5 jours**
0 à 720	45 €	60 €
721 à 1399	QF x 0.014 x 5 jours soit entre 50.5 € et 98 €	QF x 0.021 x 5 jours soit entre 76 € et 98 €
1400 et +	QF x 0.015 x 5 jours soit entre 105 et 115 €	115 €

- Tarif minimum : 9 € par jour
- Tarif maximum : 23 € par jour

Le forfait sera obligatoirement appliqué, sauf présentation d'un certificat médical en cas de maladie ou d'un justificatif en cas de force majeure.

Pour les séjours (mini-camps), il sera appliqué le forfait 5 jours + 3€ par jour.

Une réduction est appliquée pour les habitants du territoire à partir du 2ème enfant ou pour

un enfant en situation de handicap.